



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_549

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - PRELEVEMENTS ET ANALYSES D'EAUX ET DE BOUES SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS
LYS ROMANE - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet les prélèvements et analyses d'eaux et de boues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant annuel maximum de 115 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 22 juillet 2025, a jugé économiquement la plus avantageuse l'offre du groupement OTECH ENVIRONNEMENT (MANDATAIRE) / EUROFINs, dont le siège social est situé à Bruay-la-Buissière (62700), 197 rue Eric Tabarly, pour un montant de 120 524,75 € HT issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord-cadre ayant pour objet les prélèvements et analyses d'eaux et de boues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay avec le groupement OTECH ENVIRONNEMENT (MANDATAIRE) / EUROFINs, dont le siège social est situé à Bruay-la-Buissière (62700), 197 rue Eric Tabarly, pour un montant annuel maximum de 115 000 € HT et pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **1.9. AOUT. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAOÛERE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 1 AOUT 2025**

Et de la publication le : **2 1 AOUT 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAOÛERE Raymond